

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 Juillet 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	12
Conseillers présents :	12
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	12

L'an deux mille vingt-six, le 21 juillet, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : André ARROUCHE ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Béatrice FALCOU ; Delphine GAZEL ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Luc LOUIS ; Sylvie MIQUEL ; Patrick RAVIER ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Thérèse SALAVIN

Délibération n° : 2026.07.21/142

Objet : **Demande de subvention CAF Aide à l'investissement – Changement du système de climatisation Multi-Accueil « Les Coccinelles » - Annule et Remplace la délibération n° 2026.06.23/120**

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de Service Public de la Petite Enfance ;

VU la délibération n°2026.05.05/078 du 05 Mai 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter toutes les subventions d'investissement pour les projets et actions de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes ;

VU la délibération n° 2026.06.23/120 sollicitant la CAF de l'Hérault pour une aide à l'investissement afin de changer le système de climatisation du Multi Accueil « Les Coccinelles »

CONSIDERANT que le système de climatisation du multi accueil « Les Coccinelles » situé à Olonzac est tombé en panne le 22 juin, en plein épisode de chaleur ;

CONSIDERANT qu'afin de maintenir un accueil de qualité, et de préserver le service, il s'avère nécessaire procéder au changement du système de climatisation ;

CONSIDERANT que la CAF de l'Hérault peut apporter une aide à l'investissement ;

CONSIDERANT que le devis initial a du être modifié, entraînant la modification du plan de financement ;

Le plan de financement prévisionnel HT est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Système de Climatisation	de	11 675,00 €	CAF Aide à l'investissement	à	9 340,00 €
			Autofinancement		2 335,00 €
Total		11 675,00 €	Total		11 675,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **L'UNANIMITÉ** (12 POUR)

- **Modifie** le plan de financement tel que présenté ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services de la CAF de l'Hérault une aide financière à l'investissement pour la crèche « Les Coccinelles » à hauteur de 9 340,00€ pour l'année 2026
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le 22/07/2026

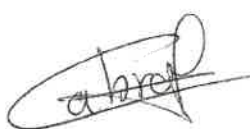
Berger
Levisault

ID : 034-200066348-20260721-1422026-DE

Le Secrétaire de séance
Mme Thérèse SALAVIN



Le Président
M. Patrick CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr